

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de DIVES-SUR-MER,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 Juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 98/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BINET Xavier	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01.06.2026

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HICQUEL Mélanie	Rédacteur	01.06.2026
LEBARON Nathalie	Rédacteur	01.06.2026

Avancement au grade de : animateur principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAURENT Sébastien	animateur principal de 2 ^{ème} classe	01.06.2026
MARGUERIE Renaud	animateur principal de 2 ^{ème} classe	01.06.2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Dives-sur-Mer, le 16 avril 2026,

Le Maire,
Pierre MOURARET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr